



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Demande de propositions - DP/Z00/DBA/057/2024**

**SÉLECTION D'UN CABINET POUR LA RÉALISATION D'UN AUDIT DES  
INFRASTRUCTURES DE RÉSEAU ET DE SÉCURITÉ INFORMATIQUES DE LA BANQUE  
CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (BCEAO)**

**Avril 2024**

---

## **PREMIÈRE PARTIE : INSTRUCTIONS AUX SOUSMISSIONNAIRES**

### **Préambule**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- son Siège, basé à Dakar (Sénégal) ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), installé à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

### **SECTION I : DISPOSITIONS GENERALES**

#### **I.1. Conditions de participation au marché**

La participation à la présente demande de proposition est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences des termes de référence.

Toutefois, les soumissionnaires impliqués dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la corruption, ainsi que toute pratique collusoire, frauduleuse ou coercitive, ne sont pas autorisés à prendre part au présent appel à concurrence.

De même, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

#### **I.2. Frais de soumission**

Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de sa proposition. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler ou de les rembourser, quels que soient le déroulement et l'issue de la présente procédure.

#### **I.3. Monnaie de soumission et de paiement**

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les prestataires établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

#### **I.4. Régime fiscal**

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, [8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO], et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de ce marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

---

---

### **I.5. Langue de soumission**

Les propositions devront être rédigées en langue française ou traduites dans cette langue lorsqu'elles sont libellées en anglais. Dans ce cas, les deux versions seront soumises à la BCEAO.

### **I.6. Groupement**

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

Ainsi, l'absence dudit document dans la soumission constituerait un motif de rejet de celle-ci, le cas échéant.

### **I.7. Sous-traitance**

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, elle ne pourra excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat.

### **I.8. Conformité des propositions**

Toute proposition qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel à concurrence sera rejetée pour non-conformité.

### **I.9. Evaluation des propositions**

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de conformité, à l'évaluation et au classement des propositions reçues.

Les critères d'évaluation se présentent, par ordre de priorité, comme ci-après :

- la qualité technique du cabinet et des intervenants, jugée sur la base de leurs qualifications et expériences dans la conduite de prestations similaires ;
- la méthodologie et l'approche proposées ;
- le coût de la prestation proposée.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de la proposition du soumissionnaire doit correspondre à 100% des livrables requis pour ce marché.

### **I.10. Vérification de la qualification des candidats**

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité, du soumissionnaire classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires. Si le résultat n'est pas satisfaisant, sa proposition sera rejetée au profit du soumissionnaire classé second, qui sera soumis aux mêmes contrôles.

### **I.11. Attribution du marché**

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre ressortira la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des propositions technique et financière soumises.

---

---

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, et d'annuler l'appel à concurrence en rejetant toutes les propositions, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Avant l'attribution du marché, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure.

Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constituera un motif de rejet de toute proposition, à la discrétion de la BCEAO.

### **I.12. Publication des résultats et notification du marché**

Les résultats de la demande de propositions seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats.

Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

### **I.13. Confidentialité**

Dans le cadre de la mission, chaque partie devra s'engager à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le prestataire sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution du marché ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne pourra les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution du marché ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données ainsi que toutes autres informations qu'elle juge confidentielles.

### **I.14. Assurance**

Les soumissionnaires et/ou leurs sous-contractants doivent, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de maladies et d'accident de travail.

### **I.15. Litiges et contestations**

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

---

---

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

## **SECTION II : DISPOSITIONS PARTICULIERES**

### **I.16. Objet du marché**

La présente demande de proposition a pour objet la sélection d'un Cabinet pour la réalisation d'un audit des infrastructures de réseau et de sécurité informatiques de la BCEAO.

### **I.17. Allotissement**

Le marché est constitué d'un lot unique et indivisible. Les soumissionnaires sont donc invités à présenter une offre forfaitaire et globale.

### **I.18. Visite des lieux**

Il n'est pas prévu de visite des lieux dans le cadre de la présente demande de propositions.

### **I.19. Options**

Aucune option n'est sollicitée dans le cadre de cette demande de propositions.

### **I.20. Variantes**

Aucune variante n'est sollicitée dans le cadre de cette demande de propositions.

### **I.21. Présentation des soumissions**

Les propositions devront comprendre les trois (3) parties distinctes ci-après :

- les lettres de soumission ;
- la proposition technique ;
- la proposition financière.

#### **I.21.1. Les Lettres de soumission**

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission technique et une lettre de soumission financière selon les modèles joints en **annexes 1 et 2**, précisant tous les éléments de sa proposition.

Ces lettres devront être reprises sur papier en-tête du soumissionnaire et signées par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

#### **I.21.2. Proposition Technique**

La proposition technique doit comprendre :

##### **a) Présentation du soumissionnaire**

- le formulaire d'information du soumissionnaire dont le modèle est joint en **annexe 3** ;
  - un résumé de son parcours et de ses expériences ;
  - la liste d'au moins trois (3) références de projets similaires appuyées par des attestations de bonne exécution ou tout autre document équivalent.
  - l'attestation d'immatriculation au registre de commerce ;
  - l'attestation de déclaration d'existence fiscale
  - les états financiers (chiffres d'affaires, comptes d'exploitation, résultats des trois derniers exercices, bilans certifiés);
  - l'attestation de l'institution de sécurité sociale.
-

---

**b) le contenu de la prestation**

- la composition de l'équipe ;
  - les curriculum vitae des consultants ;
  - les diplômes et certificats, le cas échéant ;
  - la charge de travail en jours/homme en fonction des profils ;
  - l'organisation de l'équipe d'audit.
- la démarche d'exécution de la mission incluant :
  - la présentation générale des services offerts ;
  - la description détaillée de la prestation ;
  - le chronogramme des actions et descriptif des tâches ;
  - la méthodologie de travail ;
  - la liste des livrables ;
  - la durée de la prestation ;
  - les modèles de documents de procédures ;
  - tout autre document que le prestataire juge nécessaire à la bonne compréhension et à la qualité de son offre ;
  - la formulation d'avis et remarques.
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

**I.21.3. Proposition Financière**

La proposition financière devra comprendre une offre de prix conforme au canevas joint en **annexe 4**.

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxe. Ils seront fermes, non révisables.

La Banque Centrale ne s'occupera pas de l'organisation des déplacements et séjours éventuels. Le soumissionnaire devra donc évaluer les frais y afférents et les inclure dans sa proposition financière.

Les propositions devront être détaillées (en nombre ou volume horaire et prix) en faisant ressortir notamment les éléments ci-après :

- honoraires ;
- frais de déplacement ;
- frais de séjour ;
- frais de logistique (secrétariat, télécommunication, etc.).

Toute prestation ou service proposé par le soumissionnaire dans sa proposition et pour laquelle aucun prix n'est fourni, sera considérée comme inclus dans la proposition principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

**I.22. Période de validité des propositions**

La validité des propositions devra être d'au moins **120 jours à compter de la date limite de dépôt** de celles-ci.

---

---

### **I.23. Date et heure limite de transmission des propositions**

Les offres devront être exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse [courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int](mailto:courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int), au plus tard le **mercredi 15 mai 2024 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre "**DP/Z00/DBA/057/2024 - SÉLECTION D'UN CABINET POUR LA RÉALISATION D'UN AUDIT DES INFRASTRUCTURES DE RÉSEAU ET DE SÉCURITÉ INFORMATIQUES DE LA BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**".

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

### **I.24. Informations complémentaires**

Pour toute demande d'informations complémentaires, les candidats pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins cinq (5) jours calendaires avant la date limite de dépôt des propositions, à l'adresse : [\*\*courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int\*\*](mailto:courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int)

Toutes les demandes de renseignements parvenues au-delà du délai précité ne seront pas prises en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront partagées avec l'ensemble des participants à cette procédure.

### **I.25. Délai d'exécution**

Le délai d'exécution devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un millième (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

### **I.26. Lieu d'exécution**

La mission se déroulera au Siège de la BCEAO et à l'Agence Principale de Dakar.

### **I.27. Réception**

La réception se fera conformément au planning d'exécution validé préalablement par les deux parties.

Chacune des réceptions fera l'objet d'un procès-verbal signé par les deux (02) parties.

### **I.28. Modalités de paiement**

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance au démarrage de trente pour cent (30%) après la signature du contrat de marché contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un établissement de crédit agréé par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale dans un délai de vingt-huit (28) jours à compter de la date de signature du procès-verbal de réception définitif ;
  - Le règlement du solde interviendra à la fin de la mission attestée par la signature d'un procès-verbal de réception définitif.
-

---

## DEUXIÈME PARTIE : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

### II.1. Contexte Général et Justifications

Le réseau informatique de la BCEAO est étendu à vingt-sept (27) sites distants répartis dans les huit (8) États membres de l'UMOA. Ce réseau est important pour la transmission des données, le transport des flux d'information des systèmes de paiement, ainsi que pour la gestion des services à valeur ajoutée tels que la téléphonie et la vidéoconférence.

Les réseaux locaux des sites distants sont interconnectés avec celui du Siège via des réseaux WAN de type VSAT et VPN Internet. Cette architecture permet d'assurer la connectivité et la sécurité des échanges de données entre les différentes entités de la Banque.

Les utilisateurs des Agences Principales, du CTF et du SGCB accèdent aux applications centralisées au Siège via des liaisons SDWAN. Ces liaisons agrègent des VPN IPSEC configurés sur les liaisons VSAT et des VPN IPSEC via internet, garantissant ainsi un accès sécurisé et fiable aux applications essentielles.

De même, les utilisateurs des Agences Auxiliaires accèdent aux applications centralisées au Siège via des VPN IPSEC configurés sur les liaisons VSAT, assurant ainsi une connectivité optimale malgré les distances géographiques.

Les Agences Principales disposent également chacune d'un réseau d'accès des assujettis au Système d'Information de la Banque, en l'occurrence les systèmes de paiement et les centrales d'information.

En ce qui concerne la sécurité, l'infrastructure technique est équipée de routeurs, pare-feux et commutateurs principalement de marque Cisco et Fortinet, garantissant un niveau élevé de protection des données et des communications.

Cependant, des défis persistent, notamment des lenteurs lors de l'accès aux applications centralisées, des erreurs d'accès à certains systèmes et des déconnexions inopportunes. Ces problèmes nécessitent une analyse approfondie et des actions correctives pour garantir un fonctionnement optimal du réseau et des services informatiques de la BCEAO.

### II.2. Objectifs de la mission

La BCEAO envisage de s'attacher les services d'un cabinet spécialisé pour réaliser un audit exhaustif de ses infrastructures techniques, comprenant les architectures des réseaux LAN, MAN et WAN, au Siège comme au sein de ses sites distants, ainsi que la configuration de ses équipements de réseaux.

L'objectif principal de cet audit est :

- d'identifier avec précision les zones de vulnérabilité et les risques associés aux infrastructures et architectures réseau en vigueur ;
- de mesurer l'efficacité des dispositifs de sécurité actuellement déployés, afin de contrer toute menace potentielle à l'intégrité des données et des échanges ;
- d'analyser de manière approfondie les performances des réseaux actuelles, en identifiant les contraintes et les points de saturation ;
- d'évaluer la qualité de service et l'expérience utilisateur dans l'exploitation des applications centralisées, en vue d'une optimisation continue.

En outre, l'audit vise à formuler des recommandations ciblées pour l'implémentation d'infrastructures techniques et d'architectures de réseaux conformes aux standards internationaux et aux meilleures pratiques.

Ces orientations devront permettre, notamment de :

- définir des actions ciblées pour renforcer la sécurité, accroître les performances réseau et garantir une expérience utilisateur sans faille ;
-

- 
- concevoir une stratégie de modernisation ou de remplacement des infrastructures et architectures réseau, incluant une évaluation financière et un planning de réalisation ;
  - permettre de renforcer la cyber-résilience du Système d'Information de la BCEAO, d'améliorer les performances des réseaux et de garantir une expérience utilisateur fluide et optimale dans l'accès aux applications ;
  - contribuer efficacement aux ambitions à long terme de la BCEAO, notamment dans le développement des services numériques et la promotion de l'inclusion financière ;
  - préconiser des initiatives de formation destinées aux équipes techniques de la BCEAO, pour les doter des compétences nécessaires à la gestion autonome et performante des nouvelles infrastructures et architectures de réseaux.

### **II.3. Portée de l'audit**

L'audit des infrastructures de réseau et de sécurité informatiques de la BCEAO devra inclure :

- un examen détaillé des infrastructures techniques, incluant les réseaux LAN, MAN et WAN au Siège et dans les sites distants ;
- une évaluation des architectures de réseaux, y compris la conception, la mise en œuvre et l'optimisation des réseaux existants ;
- une analyse de la configuration des équipements réseau, incluant les routeurs, les commutateurs, les pare-feux, et les systèmes de prévention d'intrusions ;
- une vérification de l'adéquation des configurations par rapport aux meilleures pratiques et aux exigences de sécurité ;
- une évaluation de la sécurité des réseaux, des politiques et des procédures de sécurité, ainsi que des mesures de protection de données ;
- une identification des vulnérabilités et des risques liés à la sécurité des informations et des systèmes de la BCEAO ;
- une évaluation des performances réseau, analyse des temps de réponse, de la bande passante, et des taux de transfert de données ;
- un diagnostic des problèmes de performance, y compris les goulots d'étranglement, les perturbations et les déconnexions intempestives ;
- une analyse de la qualité de service (QoS) offerte aux utilisateurs finaux, notamment concernant l'accès aux applications centralisées et aux services à valeur ajoutée ;
- un examen de l'intégration et de la cohérence entre les différentes composantes du réseau, y compris l'interopérabilité des systèmes et des applications ;
- une vérification de l'alignement des infrastructures réseau avec les objectifs stratégiques et les besoins opérationnels de la Banque ;
- une évaluation de la scalabilité des réseaux, en tenant compte de l'évolution prévue des besoins de la Banque ;
- une anticipation des besoins futurs en termes de capacité réseau et de technologie, pour soutenir la croissance et l'innovation.

De manière spécifique, l'audit devra prendre en charge les préoccupations ci-après.

#### *Infrastructure physique*

L'audit devra analyser l'infrastructure physique de la BCEAO et les liens de raccordement entre ses composantes. Cette infrastructure est composée d'environ cinq cents (500) commutateurs, cent (100) routeurs, cent (100) pare-feux, vingt (20) liaisons VPN et trois mille (3000) postes de travail. L'infrastructure est répartie dans huit pays, à travers une architecture en étoile centralisée au Siège à Dakar.

---

---

Le Siège, l'Agence Principale de Dakar et l'Agence Principale d'Abidjan, abritant les centres de données, sont reliés par des câbles en fibre optique.

L'audit devra évaluer l'architecture physique existante, souligner les points forts et le cas échéant, les points de faiblesse et proposer une architecture physique cible.

L'audit devra analyser le trafic de ces liens afin d'en déterminer les performances et proposer des mesures pour l'amélioration du service et décrire clairement les faiblesses liées à l'infrastructure physique, aux liens de connexions WAN et au réseau LAN.

**Un rapport de performance, de diagnostic et de remédiation est attendu à l'issue de l'audit de l'infrastructure physique.**

#### Les connexions physiques

L'audit devra analyser les connexions physiques réseaux entre les bâtiments et entre les équipements. L'audit relèvera les problèmes de configuration des interfaces réseaux, les boucles, les congestions, les pertes de paquets, les erreurs aux niveaux des interfaces et les imperfections liées à l'architecture physique.

L'audit devra analyser le câblage de réseaux LAN/WAN au Siège.

**Un rapport de performance, de diagnostic et de remédiation est attendu à l'issue de l'audit des connexions physiques.**

#### Infrastructure logique

L'audit devra :

- vérifier la configuration des routeurs, des commutateurs et des équipements de sécurité en vue de détecter d'éventuelles insuffisances ;
- diagnostiquer l'architecture du réseau ;
- évaluer l'infrastructure logique réseau du Datacenter sur le site principal du Siège et le site de haute disponibilité à Dakar ;
- évaluer la cohérence et la fiabilité du réseau local ;
- évaluer la cohérence et la fiabilité des réseaux WI-FI trust et guest ;
- évaluer les connexions internet ;
- analyser la fluidité du trafic et l'accès réseau aux heures de pointe.

L'audit devra faire ressortir et évaluer l'architecture logique existante, déterminer les points de faiblesse et proposer une architecture logique cible.

**Un rapport de performance de diagnostic et de remédiation est attendu à l'issue de l'audit de l'infrastructure logique.**

#### Infrastructure de sécurité

L'audit devra évaluer l'architecture et les dispositifs de sécurité notamment les pare-feux, les outils de filtrages web, les proxys web, les IPS, les accélérateurs et leur impact sur les performances réseaux.

L'audit devra également faire ressortir et évaluer l'architecture de sécurité existante, déterminer les points de faiblesse et proposer une architecture de sécurité cible.

**Un rapport de performance, de diagnostic et de remédiation est attendu à l'issue de l'audit de l'infrastructure de sécurité.**

#### Infrastructure système

L'audit devra évaluer les solutions de contrôle d'accès au LAN, d'accès au domaine, d'attribution d'adresse IP et de résolution de nom. Le bon fonctionnement du réseau et des systèmes dépend fortement de l'intégration de ces solutions.

---

---

L'audit devra également analyser les configurations, le paramétrage et l'accès réseau des serveurs hébergés par les datacenter du Siège et Dakar.

**Un rapport de performance, de diagnostic et de remédiation est attendu à l'issue de l'audit de l'infrastructure système.**

#### **II.4. Profil du Prestataire**

La mission sera confiée à un prestataire possédant le profil, ci-après :

- une solide expérience dans l'audit des infrastructures de réseau et des systèmes de sécurité informatique, en particulier dans des environnements complexes et étendus similaires à ceux de la BCEAO ;
- une maîtrise des technologies réseau LAN, MAN et WAN, ainsi que des équipements Cisco et Fortinet ;
- une connaissance approfondie des standards de sécurité informatique, des protocoles de réseau et des meilleures pratiques de l'industrie ;
- une expérience avérée dans le secteur bancaire ou financier, avec une compréhension des exigences réglementaires et des défis spécifiques à ce domaine ;
- des références avérées de missions d'audit similaires, démontrant une capacité à livrer des résultats tangibles et à valeur ajoutée ;
- une réputation reconnue dans le domaine de l'audit informatique, avec des évaluations positives de la part d'anciens clients ;
- une détention de certifications professionnelles pertinentes telles que CISSP, CISA, CCNA, CCNP, ou équivalentes, attestant des compétences techniques et de la connaissance des meilleures pratiques ;
- une équipe d'audit composée de professionnels qualifiés, expérimentés et continuellement formés aux dernières évolutions technologiques et réglementaires ;
- une utilisation d'une méthodologie d'audit systématique et conforme aux normes internationales, permettant une évaluation complète et détaillée des infrastructures et systèmes réseau.

#### **II.5. Critères de sélection du cabinet d'audit**

Les critères de sélection du prestataire pour l'audit des infrastructures de réseau et de sécurité informatiques de la Banque devraient inclure les éléments ci-après :

- la preuve d'une expertise technique approfondie dans l'audit de réseaux LAN, MAN et WAN, ainsi que dans la sécurité des systèmes informatiques ;
  - la spécialisation dans le secteur bancaire ou financier, avec une compréhension approfondie des enjeux et des normes réglementaires spécifiques ;
  - la preuve de conduite d'audits similaires pour des organisations de taille et de complexité comparables à la BCEAO ;
  - les références solides de clients précédents, témoignant de la qualité, de la fiabilité et de l'efficacité des services fournis ;
  - la détention de certifications professionnelles reconnues dans le domaine de l'audit réseau et de la sécurité informatique (ex : CISSP, CISA, CCNA, CCNP) ;
  - les qualifications de l'équipe proposée pour l'audit, incluant l'expérience et la formation continue des membres ;
  - la clarté et pertinence de la méthodologie d'audit proposée, alignée avec les normes internationales et les meilleures pratiques du secteur ;
-

- 
- les compétences en gestion de projet démontrées, y compris la planification, le suivi et la gestion des risques ;
  - la capacité à respecter les délais et à gérer efficacement les ressources pour mener à bien l'audit dans les temps impartis ;
  - la transparence et compétitivité de la structure tarifaire, offrant un bon rapport qualité-prix et le détail des coûts associés à l'audit, incluant les frais de personnel, les dépenses de déplacement et les coûts indirects.

## **II.6. Approche méthodologique**

La mission se déroulera au Siège de la BCEAO et à l'Agence Principale de Dakar.

Les soumissionnaires devront détailler dans leurs propositions les cadres normatifs et les approches méthodologiques qu'ils envisagent d'appliquer pour la conduite de l'audit. Ces approches doivent être alignées avec le contexte spécifique de la BCEAO, assurant ainsi l'élaboration exhaustive de diagnostics, la formulation de recommandations stratégiques et la suggestion de solutions pragmatiques et efficaces.

Dans ce contexte, il importe que les soumissionnaires exposent clairement la méthodologie envisagée pour l'exécution de l'audit. Ils devront également spécifier les ressources techniques et humaines qui seront mobilisées pour l'application de cette méthodologie, incluant les instruments de diagnostic et les procédures de tests de performance.

En outre, les offres devront préciser la stratégie d'exécution du volet technique de l'audit, en définissant les types de tests techniques envisagés, leurs objectifs spécifiques, ainsi que les outils qui seront employés. Les étapes opérationnelles (entretiens, tests techniques, élaboration de synthèses, rédaction de rapports, etc.) devront être quant-à-elles explicitées, et accompagnée d'une projection précise de la charge homme/jour pour chaque phase de travail.

## **II.7. Livrables attendus**

Dans le cadre de la mission d'audit, les livrables, ci-après, doivent être remis à la BCEAO :

- un rapport d'audit approfondi qui détaillera les écarts observés par rapport aux standards établis et proposera des recommandations pertinentes et concrètes pour l'amélioration des architectures de réseaux, des liaisons WAN, des infrastructures techniques et de l'optimisation des configurations des équipements réseau. En outre, il présentera une analyse exhaustive des structures actuelles et proposera des voies d'amélioration pour renforcer l'efficacité et la sécurité du réseau ;
- une analyse des risques de sécurité identifiés sur les infrastructures de réseau informatique, assortis de propositions d'actions correctives. Ce document aura aussi pour but de guider la BCEAO dans la priorisation et la mise en œuvre des mesures de mitigation nécessaires pour sécuriser son environnement informatique ;
- un plan prévisionnel de mise en œuvre, avec un calendrier détaillé, présentant une feuille de route pour l'application des recommandations. Ce planning inclura les différentes phases, les échéances et les ressources requises, tant matérielles qu'humaines, pour une exécution efficace et ordonnée des actions préconisées ;
- une synthèse managériale qui présente les principaux constats, les stratégies suggérées, ainsi que les coûts estimés et les besoins en personnel pour la réalisation des améliorations proposées. Ce document devra fournir une vue d'ensemble claire et concise des résultats de l'audit, facilitant la prise de décision par les autorités de la BCEAO.

## **II.8. Calendrier et phases de l'audit**

La mission d'audit devrait s'étendre sur environ trois (3) mois.

---

---

## II.9. Références et profils des intervenants

Les soumissionnaires devront fournir des attestations de bonne exécution de missions similaires dans des institutions semblables à la BCEAO. Ils devront transmettre les curriculum vitae des personnes qui participeront aux travaux, en détaillant leurs compétences et expériences dans des missions similaires.

Il est à noter que toute modification de personnel initialement proposé est une cause de rupture de contrat ou de disqualification, sauf cas de force majeure, et avec l'accord préalable et écrit de la BCEAO. Par ailleurs, les personnes en charge de l'audit doivent faire partie des effectifs permanents des soumissionnaires.

Toutefois, les soumissionnaires peuvent faire intervenir des consultants, sur présentation des contrats de consultance qui doivent inclure une clause de confidentialité, tout en assumant pleinement la responsabilité des risques de divulgation d'informations par ces consultants en lien avec la mission.

Le personnel clé de la mission devra inclure les profils ci-après :

### Un Directeur de mission

- Être titulaire d'un diplôme universitaire BAC+5 en informatique ou équivalent ;
- Disposant d'au moins quinze (15) années expériences avérées dans l'implémentation et l'audit de systèmes d'information complexe ;
- Une expérience dans l'audit d'infrastructure technique complexe ;
- Titulaire au minimum des certifications suivantes :
  - Sécurité de l'information : CISSP de ISC2 ;
  - Architecture de sécurité : ISSAP de ISC2 ;
  - Sécurité Cloud : CCSP de ISC2 ;
  - Audit : CISA ;
  - Gestion de Projet : PMP.

### Un spécialiste en infrastructure système, réseau et architecture

- Être titulaire d'un diplôme universitaire BAC+5 en informatique/sécurité ou équivalent ;
- Disposant de cinq (5) années expériences avérées dans la conduite de projet d'infrastructure et sécurité ;
- Être titulaire des certifications suivantes : CCIE, CISA, VCP Network Virtualization, Fortinet NSE7 et NSE8, Barracuda CloudGen Firewall Expert, Barracuda Web Security Gateway.

### Les autres compétences attendues concernant, à minima :

- une expertise en audit et Sécurité des systèmes d'Information ;
  - une expertise en Infrastructures des réseaux Informatiques ;
  - une expertise en infrastructures télécoms ;
  - une expertise en organisation et gestion des services SI ;
  - une expertise en infrastructure d'accélération WAN Symantec BlueCoat.
-

---

**TROISIÈME PARTIE : LISTE DES FORMULAIRES****ANNEXE 1 : Formulaire de soumission de la proposition technique**

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS**

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

**Objet** : Sélection d'un cabinet pour la réalisation d'un audit des infrastructures de réseau et de sécurité informatiques de la BCEAO

Nous, soussignés, .....déclarons que :

1. Nous avons lu et compris les Conditions générales et particulières, et nous acceptons d'être liés par lesdites Conditions ;
2. Nous convenons que toute autre condition générale ou toute réserve générale pouvant être précisée dans une correspondance émanant de nous relativement à la demande de proposition ne s'applique pas à un contrat attribué ;
3. Nous n'avons aucun conflit d'intérêts pouvant remettre en cause notre participation au processus d'acquisition et à l'attribution du contrat ;
4. Notre n'avons pas été déclarées inéligibles par la Banque ;

Nous prenons l'engagement de respecter scrupuleusement les lois en vigueur dans notre pays d'enregistrement et le pays dans lequel le contrat est exécuté.

Nous comprenons que vous n'êtes nullement tenus à l'obligation d'accepter la proposition la moins disante, ni l'une quelconque des propositions que vous recevez.

Nous confirmons que les soussignés sont autorisés à engager le(s) soumissionnaire(s) à respecter les obligations contenues dans la demande de proposition et le contrat.

Signature du représentant habilité : \_\_\_\_

Nom et titre du signataire : \_\_\_\_

Nom de l'entreprise : \_\_

---

---

**ANNEXE 2 : Formulaire de soumission de la proposition financière**

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS**

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

**Objet** : Sélection d'un cabinet pour la réalisation d'un audit des infrastructures de réseau et de sécurité informatiques de la BCEAO

Je soussigné(e) ,.....propose  
de fournir les services de consultance pour la mission indiquée en objet.

Je soumetts, par la présente, une proposition financière d'un montant de  
.....FCFA ou ..... euros (ou dollars us).

La durée de validité de l'offre est de cent-vingt (120) jours au moins à compter de la date de transmission.

Je déclare par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette proposition sont authentiques et accepte que toute déclaration erronée puisse conduire à ma disqualification.

Si des négociations se tiennent durant la période de validité de la proposition, je m'engage à négocier sur la base de mon expertise.

Cette proposition engage ma responsabilité et, sous réserve des modifications résultant des négociations du marché, je m'engage, si elle est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Signature du représentant habilité : \_\_\_\_

Nom et titre du signataire : \_\_\_\_

Nom de l'entreprise : \_\_

---

**ANNEXE 3 : Fiche d'information du Soumissionnaire**

Description	Détail			
Dénomination				
Forme juridique				
Année de création / début exercice				
Nature d'activités				
Adresse géographique, Ville, Pays				
Informations Bancaires				
Données Administratives				
Noms	Numéro	Date de délivrance / validité	L'Autorité Signataire	
Régistre de commerce				
Quitus Fiscal				
Attestation de régularité sociale				
Données Financières				
	Année N-1	Année N-2	Année N-3	
Bilan				
Capitaux propres				
Chiffre d'affaires				
Résultats nets				
Capacité d'autofinancement				
Profil consultant				
Nom	Diplôme	Certificats spécifiques	Résumé parcours	
Expériences pertinentes antérieures (nombre fonction de la DP)				
Objet de la mission	Références client	Valeur contrat	Période	Détail des prestations

Signature du représentant habilité : \_\_\_\_\_

Nom et titre du signataire : \_\_\_\_\_

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

---

**ANNEXE 4 : Canevas de la proposition financière**

Le montant doit inclure tous les coûts liés à la mission. Tous les tarifs journaliers sont basés sur une journée de travail de huit heures.

Monnaie de l'offre:

**I-Les Livrables**

Réf	Description des livrables	Prix (le cas échéant)

**II-Le personnel**

Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
<b>Personnel</b>				
	Jour ouvré			
	Jour ouvré			
<b>Autres dépenses</b>				
Déplacements				
Indemnité de subsistance				
Transport				
Communication				
Autres coûts (veuillez préciser)				

---